

Leçon d'une rupture

Autor(en): **Hussard, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **29 (1949)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-888414>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LEÇON D'UNE RUPTURE

Parmi les très nombreux commentaires que la récente rupture des relations économiques franco-suisse a suscités dans la presse suisse et française, les articles de M. Jean Hussard, rédacteur à la Tribune économique et financière, se distinguaient par leur objectivité, leur documentation irréprochable et leur caractère positif.

Nous avons donc demandé à cet éminent journaliste de tirer pour nous les conclusions des événements du mois dernier. Nous sommes heureux de constater que son point de vue entre parfaitement dans le cadre des principes que nous avons toujours défendus dans notre revue. Il est indispensable que les milieux privés prennent conscience de leurs responsabilités et contribuent, plus que par le passé, à la préparation des accords et à leur surveillance.

On peut se demander s'il convient d'utiliser les organismes qui sont déjà en place ou, comme le suggère M. Hussard, de créer un comité privé franco-suisse. L'essentiel est, à nos yeux, d'entreprendre un travail constructif dans les sphères directement intéressées aux échanges entre les deux pays. Nous serons heureux de recevoir toutes les suggestions que nos membres et lecteurs voudront bien nous faire à cet égard.

A quelque chose malheur est bon !

La crise qui a sérieusement menacé le sort des échanges franco-suisse, si elle a fait redouter à un certain moment le pire, a eu au moins l'avantage de mettre en évidence les points délicats des accords qui les régissent. A mieux connaître le côté imparfait d'un accord économique, on peut mieux examiner aussi la façon d'y porter remède.

Toute la question est de savoir, maintenant que la « paix est rétablie », s'il est possible de s'atteler à cette tâche avec la décision et les moyens accrus que pareil problème, fort complexe, exige.

Déjà du côté officiel on songe à certaines mesures préventives, avec le désir d'éviter à l'avenir des heurts sur les mêmes écueils. Le moyen efficace auquel pensent sans doute les gouvernements, c'est la commission mixte franco-suisse. En admettant donc que ses réunions deviennent plus fréquentes, peut-on considérer ce moyen comme suffisant, même si pour une fois — et contrairement au passé — ce vœu se réalise ?

Le moment n'est-il pas propice pour approfondir, à la faveur de l'atmosphère de détente créée et au moment où les échanges internationaux éprouvent un sérieux besoin d'être stimulés, le problème économique franco-suisse avec toute l'attention qu'il mérite ? N'est-ce pas l'occasion aussi d'examiner la possibilité de modifier son cadre actuel et les principes qui régissent les échanges franco-suisse en tenant compte surtout d'une évolution évidente des nécessités commerciales qui, elles, paraissent exiger un effort commun et coordonné, de tous les intéressés ?

La période des situations imprévues et des brusques changements de conjoncture, conséquence de la guerre, touche à sa fin. Il semble en effet que la conception même des accords franco-suisse devrait s'éloigner de plus en plus du principe qui consiste à préférer la victoire sur un contingent, plutôt que la solution du problème économique qui le détermine.

Les déceptions, à ce sujet, ont été parfois si grandes qu'elles ont provoqué des ressentiments et des malentendus fâcheux. Aujourd'hui encore, malgré le bel accord signé à Bâle et paraphé à Berne, il ne semble pas que l'on soit à l'abri de ces surprises. Les négociations tarifaires qui devront bientôt s'ouvrir entre la France et la Suisse constitueront, à elles seules, un sérieux obstacle à la réalisation pratique des protocoles signés.

Mais sortir des formules transitoires n'est certes pas facile. Entre le désir et la réalité, le chemin est encore long et pénible.

Essayons tout de même, timidement, de nous y engager.

Le premier pas à franchir serait, semble-t-il, d'examiner le principe d'après lequel se sont établis, depuis la fin de la guerre, les contacts économiques entre les deux pays.

On remarquera d'abord que l'influence de l'administration officielle est aujourd'hui, en France surtout, beaucoup plus grande, déterminante même. En Suisse, malgré un libéralisme nuancé, les mesures d'exception adoptées pendant la guerre, bien que supprimées dans leur grande majorité, marquent encore de leur empreinte l'esprit de certains organismes officiels.

On se trouve ainsi en présence d'un nouveau trust, celui des fonctionnaires, dont la bonne volonté est évidente, dont la capacité de travail dépasse souvent les limites du possible, mais auxquels les multiples autres occupations ne laissent pas toujours le répit voulu, indispensable à l'examen de problèmes auxquels des groupements privés, directement intéressés, apportent eux, une attention et une expérience toutes particulières.

Il s'agirait donc de créer d'abord une brèche dans ce système en coordonnant l'effort public avec l'effort privé, tout en sauvegardant les principes de défense de « l'intérêt général » et, dans la mesure du possible, certains privilèges officiels des « positions acquises ». La chose ne paraît pas impossible si, par exemple, l'objectif et l'action de la commission mixte franco-suisse étaient d'abord étendus.

Une fois ce principe acquis et des réunions plus fréquentes fixées d'une façon certaine, pourquoi est-ce que la dite commission n'accepterait pas dans son sein des représentants qualifiés des organismes privés ? Ne faudrait-il pas d'ailleurs rétablir, à ce sujet, un certain équilibre, puisque du côté suisse l'industrie et le commerce privés y sont déjà représentés alors que du côté français cet élément fait défaut ?

Que pareille prise de contact apparaisse aujourd'hui comme légitime, on ne saurait le contester. Son acceptation est beaucoup plus fonction de l'autorité des organismes privés en question que de certaines susceptibilités officielles, faciles à rassurer. Et cette autorité ne pourrait s'affirmer que si les groupements intéressés français et suisses se décident à se rapprocher, à s'unir même, pour examiner d'abord dans l'ensemble l'aspect général des relations franco-suisse, pour suggérer ensuite aux pouvoirs publics des solutions franco-suisse et non pas toujours des solutions française ou suisse ! Si donc un comité privé franco-suisse n'est pas d'abord constitué, si des personnalités hautement qualifiées ne veulent pas se donner la peine de se réunir autour d'une table pour établir un plan d'ensemble franco-suisse, elles n'auront bientôt plus le droit de critiquer les fonctionnaires qui, eux, ont au moins l'excuse de travailler et ceci avec les moyens du bord, parfois bien médiocres. On ne saurait sortir du dirigisme, en France surtout, uniquement par des protestations platoniques !

Certes, la bonne volonté de l'économie privée des deux pays a été éprouvée par des bagarres ou des déconvenues où ce même dirigisme et l'esprit paperassier ont joué un rôle déterminant. Il en est résulté de l'amertume avec un arrière-goût de scepticisme qui freinent le désir d'initiative du genre.

Mais il faut bien se décider à quelque chose de constructif si l'on ne veut pas risquer justement de voir se perpétuer un système dont on a trop déploré les pratiques.

Qu'il existe même des possibilités d'une action immédiate, positive, la chose est évidente.

Voici des exemples, entre autres.

Du côté français on se plaint du désir excessif de l'économie suisse de chercher à placer ses exportations dites « traditionnelles ». Du côté suisse, on voudrait que la France abandonne l'idée de vouloir trop distinguer entre importations essentielles et non essentielles. Dans un esprit d'apaisement, chacun des deux partenaires a promis de s'assagir.

Mais la querelle ne risque-t-elle pas de rebondir demain ? Car il est un fait : l'industrie suisse, à juste raison spécialisée, ne va pas et ne pourrait peut-être pas modifier sa structure pour des exigences qui, elles, ne sont peut-être que passagères. La France sera bien forcée à son tour de n'acheter qu'en fonction et dans la limite de ses disponibilités en francs suisses, à l'emploi desquelles elle imprimera — tant que la pénurie existera — certaines directives bien déterminées.

En présence d'une pareille situation, à première vue inextricable, comment ne pas songer à l'aide que les groupements intéressés pourraient apporter aux détenteurs des leviers de commande, en leur prêchant par l'exemple, une façon plus heureuse de les manier ?

N'est-il pas possible d'obtenir, par exemple, des industries horlogères des deux pays, de rationaliser d'abord leur production réciproque, de s'accorder sur un programme industriel qui leur permettrait des échanges profitables et même une meilleure défense de leurs intérêts communs, sur des marchés tiers ? Au lieu de se chicaner réciproquement, se concurrencer même, ces deux industries ne pourraient-elles, au contraire, essayer de se compléter ? Comment songer d'autre part à développer les affaires entre ces deux pays si la France doit continuer à régler comptant toutes ses commandes et si la Suisse, disposée à offrir crédits et fournitures étalés sur plusieurs années, ne peut pratiquement réaliser cette facilité, puisque les contingents établis peuvent être modifiés d'une année à l'autre ? Le cas s'est déjà produit que des commandes en cours d'exécution ont été purement et simplement rayées d'un nouvel accord et que, de ce fait, des livraisons importantes n'ont pu s'effectuer au grand dam des clients français.

Pour tourner la rigidité des contingents, la seule façon serait d'accepter l'idée d'échanges en dehors de l'accord lui-même et ceci sur des bases précises, certaines, fournissant aux intéressés les garanties de continuité indispensables et aux banquiers la possibilité de trouver des formules de sécurité contre les risques de change.

N'y a-t-il pas là aussi un champ d'activité fécond pour une collaboration des pouvoirs publics et des intérêts privés ?

Si je n'avais la crainte d'abuser de la patience du lecteur, il me serait facile de multiplier les exemples.

Mais il suffirait de voir s'ébaucher un plan constructif, ne fût-ce qu'autour des cas signalés plus haut, pour qu'une ère nouvelle s'ouvre dans la vie économique de deux pays, faits pour s'entendre et s'entraider.

Jean Hussard